

Déclaration commune sur le DNB au CSE du 19 octobre 2017

Signataires : A&I UNSA, FAGE, FCPE, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN CFDT, SGL, SIEN-UNSA, UNEF.

En octobre 2015, après un long débat durant lequel le ministère acceptait d'intégrer des amendements majoritaires, la communauté éducative donnait un avis favorable à l'arrêté sur le diplôme national du brevet.

Le point d'équilibre trouvé lors de cette séance du CSE permettait d'affirmer que la maîtrise satisfaisante du socle commun de connaissances de compétences et de culture est bien l'objectif de la scolarité obligatoire, conformément à la loi votée par la représentation nationale en 2013. Selon les termes même de cette loi le DNB est là pour attester de la maîtrise du socle. Ce qui est aujourd'hui le cas puisqu'un élève qui atteint un niveau de maîtrise satisfaisant est assuré d'obtenir son diplôme.

La première session de ce nouveau DNB a mis en évidence plusieurs difficultés. Vous vous en saisissez et proposez des réponses qui sont autant de renoncements à avancer vers un diplôme en phase avec les compétences du socle commun. Ainsi, vous modifiez la répartition des points validée majoritairement par le CSE d'octobre 2015 et accordez autant de poids aux épreuves terminales qu'à l'attestation de la maîtrise des composantes du socle. Vous placez donc à égalité une performance unique dans des épreuves disciplinaires avec un positionnement prenant en compte l'ensemble des compétences manifestées par les élèves au cours du cycle 4 dans toute leur richesse et leur variété. Vous modifiez profondément le rôle des épreuves terminales parce que vous focalisez vos propositions sur les élèves positionnés en maîtrise satisfaisante qui n'investiraient pas suffisamment les épreuves terminales.

Quant aux 30 % d'élèves positionnés sur des niveaux de maîtrise insatisfaisants et/ou fragiles, ceux qui devraient être au centre des politiques scolaires, non seulement l'objectif d'acquérir le DNB devient plus difficile à atteindre, mais surtout rien n'est envisagé pour leur permettre d'atteindre le niveau de « maîtrise satisfaisante ». C'est la double peine pour les élèves en difficulté : ils sont mis en échec sans moyen pour poursuivre au lycée l'acquisition du socle commun.

Aux antipodes d'une conception malthusienne des diplômes il est légitime que 100 % des élèves puissent espérer obtenir le DNB puisque notre objectif, c'est 100% de maîtrise du socle. C'est pourquoi nous vous demandons de revenir sur les modifications que vous souhaitez apporter au barème actuel.

Nous regrettons la décision de modifier le texte précédent après une seule session de mise en œuvre du brevet et de surcroît pour la prochaine session. L'occasion d'améliorer les pratiques d'évaluation et de certification semble être abandonnée à la première difficulté rencontrée alors que c'est ce chantier qui doit être mieux pris en compte, à la fois par un outillage des équipes pour mieux positionner les élèves et par une formation continue à poursuivre sur cette question.